



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille



Syndicat - national - Indépendant
de l'Enseignement du Second degré
Fédération Autonome de l'Éducation Nationale



☰ 133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

☎ 04 91 34 89 28 📱 06 80 13 44 28 📧 jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr <http://www.siaes.com>

Accès à la hors classe des professeurs Agrégés 2015-2016 CAPA du 9 mai 2016 - Déclaration des élu(e)s du *SIAES* - FAEN

L'accès à la hors classe et l'avancement d'échelon, prévus dans la progression de carrière des fonctionnaires, n'ont malheureusement plus vocation à constituer une amélioration du niveau de vie des personnels ; ils atténuent seulement la régression du pouvoir d'achat qu'ils subissent.

L'augmentation du point d'indice (+ 0,6 % au 1 juillet 2016, puis + 0,6 % au 1 février 2017) ne compensera même pas la perte de pouvoir d'achat liée au gel du point d'indice de 2010 à 2016 et à l'augmentation de 3,25 % de la retenue pension civile entre 2012 et 2020 (11,10 % en 2020 contre 7,85 % en 2012).

Une revalorisation globale et significative des traitements est nécessaire. Le *SIAES* - FAEN revendique à la fois l'augmentation de la valeur du point d'indice et la revalorisation de la grille indiciaire des professeurs Agrégés.

Le *SIAES* - FAEN estime que le contingent de promotions à la hors classe est insuffisant et qu'il doit être augmenté significativement afin de permettre à l'ensemble des Agrégés ayant fait une carrière complète dans l'éducation nationale d'être admis à la retraite en ayant bénéficié de cette promotion et en ayant atteint l'indice terminal de la hors classe.

Le *SIAES* - FAEN estime normal que l'ancienneté soit prise en compte, mais il ne récuse pas pour autant le « mérite », car le travail de chacun doit être reconnu à sa juste valeur.

Il n'est pas illégitime qu'un professeur au 10ème échelon ayant avancé au rythme du « grand choix » ou du « choix » et bénéficiant de deux avis « très favorable » soit proposé, puis promu, avant d'autres professeurs du même échelon, un peu plus âgés, mais n'ayant pas le même parcours de carrière.

Il y a cette année 279 propositions possibles. Les professeurs au 11ème échelon ne sont que 100. Le départage des professeurs à l'échelon 10 susceptibles d'être proposés ne doit pas se faire exclusivement en fonction de l'âge, mais également en fonction de leur valeur professionnelle, évaluée sur l'ensemble de leur carrière.

Il est en revanche impératif que le « mérite » des professeurs soit apprécié sur des critères objectifs et indiscutables. Le « phénomène de cour » doit être évité, tout comme l'arbitraire. Le *SIAES* - FAEN demande à ce titre une transparence totale, avec la possibilité, comme pour la notation administrative, de contestation de l'avis du chef d'établissement et/ou de l'IPR avant la décision finale du Recteur.

62 % des avis « réservé » des inspecteurs sont attribués dans une seule discipline : les mathématiques (21 % des avis de cette discipline). Cela est de nature à démotiver des professeurs à l'échelon 7, 8 ou 9 qui n'ont certes aucune chance d'être promus, mais qui seraient en droit d'estimer que leur investissement n'est pas reconnu par rapport à leurs collègues d'autres disciplines qui bénéficient de l'avis « favorable » de leur inspecteur.

Nous remercions le service des actes collectifs de la DIPE et notamment Madame Salomez pour sa disponibilité.

Pour le **SIAES - SIES / FAEN**, la mission première des professeurs consiste à instruire les élèves dont ils ont la charge en leur transmettant des savoirs et des savoir-faire. Nous voulons être, et rester, des professeurs, et non devenir des animateurs socio-culturels.

Les professeurs de disciplines différentes ne sont pas interchangeable. Ils sont des spécialistes de leur discipline.

Les professeurs de SVT ne veulent pas être contraints d'enseigner la physique-chimie et la technologie, et réciproquement.

Nous ne sommes pas opposés au travail en équipe lorsqu'il est librement consenti, nous nous opposons en revanche à sa généralisation obligatoire, à l'enseignement pluridisciplinaire imposé et généralisé et aux gadgets pédagogiques du même type qui accentuent le nivellement par le bas, la « primarisation » du secondaire et la « secondarisation » du supérieur.

Le **SIAES - SIES / FAEN** est attaché à un enseignement de qualité des lettres classiques, des langues régionales et de l'allemand, partout sur le territoire.

Nous rappelons notre opposition à la territorialisation de l'Ecole et au renforcement de l'autonomie des établissements. Nous revendiquons le maintien de programmes nationaux annuels et d'examens nationaux.

C'est notamment pour cela que le **SIAES - SIES / FAEN** a combattu la pseudo « refondation » de Vincent Peillon et qu'il combat actuellement - y compris au sein de l'intersyndicale nationale - la réforme du collège de Najat Vallaud-Belkacem qui est une conséquence directe de la Loi Peillon et qui s'inscrit dans la continuité de la réforme du lycée de Luc Chatel.

Le mépris affiché de Najat Vallaud-Belkacem pour le dialogue social et envers les professeurs et leurs syndicats est totalement inadmissible de la part d'un ministre.

Les professeurs n'ont plus rien à attendre d'elle à part son départ, ou mieux, sa démission !

Les Commissaires Paritaires Académiques du SIAES - SIES / FAEN

Denis ROYNARD - Jean Pierre BAZZICONI

Nathalie BEN SAHIN REMIDI - Geneviève DAVID